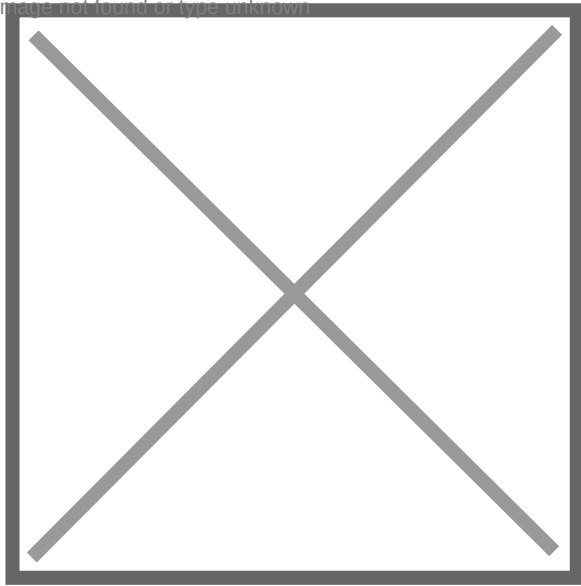


Image not found or type unknown



Droit du travail.....

Par **Costenoble**, le **03/03/2010** à **12:24**

Bonjour, mon patron mets en places de depart volontaires. Je ne peut pus travailler dans cette société car je suis handicapé depuis une opération du dos. J'attend ma reconnaissance de travailleur handicapé qui ne va plus tardé. Mais dans tout les cas je ne peut pas reprendre mon travaille a l'usinernJe souhaite etre dans ces departs le problème je suis en arret maladi. Est ce que cale pose problème ou est ce que je peut trouver un accord avec ma société? j'ai rencontré le directeur qui n'a pas su me répondre il m'a dit qu'il se renseigné et depuis plus de nouvelle j'ai peur qu'il en profite pour me licencier sans indemnités de depart. Merci de vos réponses

.....